



Menaces physiques de la par d'un individu hostile a assos. de cha

Par **remana03**, le **22/09/2009** à **10:06**

Bonjour, etant president d'une association de chasse un individu a plusieurs reprises m'a menacé(directement) une premiere fois et dernièrement en direction du vice-président a dit"quant au président ses jours sont comptés".Quelle protection? (dépot de plainte en cours). merci pour réponse.

p.s:sachant que cet individu est a classer parmi les "fous furieux" et dangereux personnage soit avec tout ce qu'il a dans la main soit avec son arme de chasseur.

Par **Loto**, le **22/09/2009** à **23:05**

Bonjour

Portez plainte contre lui. Et faites auditionnez les témoins.On ne sait jamais car il est quand-même armé.